

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

DU LUNDI 10 AVRIL 2017

Le Conseil Municipal de PLOUDIRY s'est réuni en mairie le lundi 10 avril 2017 à 20 H 00 sous la présidence de Monsieur Jean-Jacques PITON, Maire.

Etaient présents : MM PITON. ROUÉ. Mmes LE BERRE. LE GARREC. LÉON
MM. ABALAIN. DONVAL. Mme CORNEC. M. POULIQUEN
MM. MAUBIAN. JACQUEMARD. PONCELET. BYA et LE GUEN

Elue secrétaire de séance : Nathalie CORNEC

Absente : Ana-Cristina HOAREAU

1) ADOPTION DU PROCES-VERBAL DU 6 MARS 2017

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité

2) INTERVENTION DE MADAME LAURENCE FORTIN

Madame Laurence FORTIN, conseillère régionale intervient dans le cadre de « l'appel à candidatures pour la revitalisation des bourgs ruraux ».

Elle présente le dispositif qui vient d'être lancé et qui est piloté par 4 partenaires : le Conseil Régional de Bretagne, l'Etat, l'Etablissement Public Foncier (EPF) et la Caisse des Dépôts et Consignations.

L'objectif étant de soutenir l'attractivité et la vitalité des centralités bretonnes.

En fonction de l'avancement du projet, la commune peut candidater à l'un ou l'autre des cycles :

- Cycle d'études :

Etude de centralité qui visera à définir une stratégie de reconquête durable de l'attractivité et de déboucher sur un plan d'actions

- Cycle opérationnel :

Ce cycle soutiendra la programmation des opérations nécessaires à la mise en œuvre du plan d'actions.

Les communes intéressées et soutenues par leur intercommunalité peuvent présenter leur dossier jusqu'au 3 juillet 2017.

Le comité de sélection se réunira en septembre/octobre prochain pour retenir les projets lauréats.

Monsieur le maire remercie Madame Fortin pour son intervention.

3) INSTALLATION CLASSEE : EARL DU MENVEN A LE TREHOU

Madame LEON Marie-Pierre, adjointe au maire chargée de l'agriculture informe l'assemblée qu'une enquête publique a lieu du 13 mars au 13 avril 2017 concernant la demande de l'EARL DU MENVEN en vue de l'extension d'un élevage avicole avec construction de deux nouveaux poulaillers et mise à jour du plan d'épandage de l'élevage au lieu-dit Kerhom sur la commune de LE TREHOU.

Le territoire de la commune étant atteint par le périmètre d'affichage prévu par la réglementation des installations classées, le conseil est appelé à se prononcer sur ce projet.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal émet **un avis favorable** à la demande formulée par l'EARL du MENVEN en vue :

- de l'extension d'un élevage avicole avec construction de deux nouveaux poulaillers
- et la mise à jour du plan d'épandage

Accord du conseil à l'unanimité moins une abstention

4) ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Marie-Pierre LE BERRE, adjointe aux finances et Emmanuelle LE GARREC, adjointe en charge des relations avec les associations présentent au conseil le compte-rendu de la commission des finances concernant l'attribution des subventions pour 2017.

L'enveloppe globale votée au budget primitif 2017 est de 26 000 €.

Le Conseil Municipal attribue donc les subventions suivantes :

ASSOCIATIONS	MONTANT SUBVENTIONS 2016
Amicale Laïque	700
APE Ecole publique	1 702
Association Don Bosco	800
Association Livres et Culture	162
Association Ploudiry/Sizun handball	1 900
A TOUT ART	200
Club de gym de La Martyre	350
Croix Rouge	80
Ecole St Joseph OGEC	17 920
Ecole St Joseph APEL	736
Saint Pierre PLOUDIRY/LA MARTYRE	200
Secours Catholique	80
TOTAL	24 830

Le montant total s'élève à 24 830 €

Accord du conseil à l'unanimité.

Jean Charles JACQUEMARD s'abstient de tout vote, étant partie prenante d'une des associations.

Madame Nathalie CORNEC donne des précisions sur les finances, les investissements et les effectifs de l'école St Joseph.

Marie-Pierre LE BERRE présente ATOUT'ART et rappelle que le marché de printemps organisé par la commune les 6 et 7 mai 2017 sera réalisé avec le concours de cette association. Le but étant de pérenniser l'expo et de développer le volet culturel sur la commune.

Après un tour de table, tous les conseillers sont d'accord sur le principe et la majorité participera activement à la mise en place de ce projet.

5) DECLASSEMENT D'UNE ZONE HUMIDE A ROCH GLAS

La construction de la nouvelle station d'épuration nécessite de revoir le périmètre de la zone humide sur le site de Roch Glas. Après études du Syndicat de bassin de l'Elorn, gestionnaire des zones humides pour le Sage, un accord a été trouvé sur le nouveau périmètre ;

En matière d'urbanisme, la commune de PLOUDIRY est régie par une carte communale approuvée le 10/12/2004.

Après vérification de l'inventaire des zones humides par le Syndicat de bassin de l'Elorn, Maître d'ouvrage des inventaires zones humides sur le SAGE ELORN, il y a lieu dans le cadre de l'étude d'implantation d'une future station d'épuration (STEP), de retirer de l'inventaire des zones humides, la zone d'implantation de celle-ci (carte 1).

L'article R 221-108 qui liste les critères de définition des zones humides, stipule que les dispositions de cet article ne sont pas applicables aux cours d'eau, plans d'eau et canaux, ainsi qu'aux infrastructures créées en vue du traitement des eaux usées ou des eaux pluviales.

Dans ce secteur, fortement remanié par les remblais issus du creusement des lagunes, la présence éventuelle de plantes hygrophiles ne peut permettre de définir la zone comme « humide ».

Il convient donc de retirer de l'inventaire des zones humides, la zone d'implantation de la future STEP (carte 2).

Après délibération, le conseil municipal approuve à l'unanimité, cette disposition.

La délibération sera transmise au contrôle de légalité ainsi qu'à la DDTM et sera annexée à la carte communale.

6) AVENANT AU MARCHÉ DE L'EGLISE POUR LE LOT N° 6 PARATONNERRE

Le maire rappelle à l'assemblée que le montant du marché public lot n° 6 s'élève à 2 346.15 € HT soit 2 815.38 TTC.

Suite au démontage de la croix et du paratonnerre, il s'avère que la pointe du paratonnerre est radioactive et n'est plus réutilisable. Il est donc nécessaire de faire l'acquisition d'une nouvelle pointe à dispositif d'amorçage pour un montant de 1 070.69 € HT

La collecte et le retraitement de la pointe radioactive sont évalués à 1 020 € HT pris en charge par l'ANDRA. (Agence Nationale pour la gestion des déchets Radioactifs) pour les communes de moins de 3000 habitants.

Le rapatriement, le conditionnement et le stockage provisoire et suivi administratif s'élèvent à 630 € HT pris en charge pour moitié par l'entreprise MACE.

Le coût total de l'avenant à la charge de la commune s'élève à 1 385.69 € HT soit 1 662.83 € TTC

Le nouveau montant du marché lot n° 6 paratonnerre s'élève à 3 731.84 € HT soit 4 478.21 € TTC.

Après délibération, le conseil autorise le maire à signer l'avenant.

Madame LE BERRE demande si l'architecte prend son pourcentage également sur les avenants, le maire précise qu'il peut en effet le demander.

7) MODIFICATION DES STATUTS DU SIPP

Dans la séance du 6 mars dernier, le conseil municipal a adopté les statuts du SIPP notamment son annexe B relative à la gestion de la garderie périscolaire du Tréhou transférée au Syndicat Intercommunal du Plateau de Ploudiry.

Suite à un échange avec la Préfecture, il s'avère que la modification de l'annexe A voté le 23 juin 2016 par le comité syndical n'est pas validée par les conseils municipaux des communes adhérentes. La modification des 2 annexes est liée à la gestion par le SIPP de la garderie périscolaire du Tréhou. Il convient donc de reprendre une nouvelle délibération :

Vu la modification statutaire du Syndicat Intercommunal du Plateau de Ploudiry approuvée par délibération du SIPP en date du 21 février 2017,

Le Maire informe l'assemblée que, suite à la décision du conseil municipal de la commune du Tréhou en date du 18 décembre 2015, de confier la gestion de sa garderie périscolaire au Syndicat Intercommunal du Plateau de Ploudiry, il y a lieu de modifier les statuts, notamment l'annexe A et B ci-annexée.

Le Maire donne lecture des annexes ci-jointes et les soumet au vote.

Le Conseil municipal de Ploudiry ADOPTE les annexes A et B des statuts.

8) TRANSFERT DU SECRETARIAT DU SIMIF

Le maire rappelle que le siège du secrétariat du SIMIF (syndicat intercommunal mixte informatique du Finistère) se situe en mairie de l'Ile-Tudy depuis 2002. Depuis cette date, le secrétariat est tenu par le secrétaire de mairie de l'Ile-Tudy. Il informe le conseil municipal que, suite au départ prochain du secrétaire du SIMIF en retraite, la commune de l'Ile-Tudy ne souhaite pas continuer à abriter le syndicat.

Des contacts ont été pris avec le CDG 29 (centre de gestion du Finistère) pour assurer le suivi administratif du SIMIF.

Le conseil, à l'unanimité, décide de transférer le siège du secrétariat de la commune de l'Île-Tudy vers le CDG 29 dans le courant du 1^{er} semestre 2017.

9) DOSSIER COMMUNE – ASSOCIATION DIOCESAINE

Le 22 février 2011, l'association diocésaine a vendu l'ancien presbytère de Ploudiry à Mme LEMERABET et M. BROUSSAUDIER.

A ce jour, les acquéreurs ont obtenu l'annulation de la vente par le TGI de Brest. Le juge considère que les acquéreurs n'auraient pas acheté le bien s'ils avaient eu connaissance de la servitude non apparente qui grevait le fonds : présence d'une canalisation d'assainissement, c'est pourquoi la résiliation de la vente a été ordonnée.

Le juge condamne :

- l'association diocésaine à rembourser l'acquisition et les travaux mis en œuvre soit la somme de 169 239.66 €
- la commune à rembourser les frais notariés et enregistrement de publicité foncière, les frais d'agence immobilière et l'indemnité au titre de l'article 700 du code de procédure civile soit un montant total de 21 698.63 €.

Cette décision implique donc l'association diocésaine et la commune

Si l'association diocésaine relève appel de cette décision, le maire propose que la commune relève également appel de cette décision.

Après délibération le conseil autorise le maire à faire appel et poursuivre la procédure et signer tous documents.

10) DELIBERATIONS DIVERSES

Néant

11) QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

• Planning des élections présidentielles

Programmation du planning pour les deux tours des élections présidentielles

• Finances

Le maire apporte quelques précisions sur les finances locales :

- Subvention 10 000 € DETR accordée pour le bas bourg
- Subvention 10 000 € Skoaz ouhz skoaz accordée pour l'église
- Prêt court terme de 400 000 € réalisé auprès du Crédit Agricole
- Proposition de l'EPF pour l'achat des bâtiments des consorts Palud : 90 000 € (35 000 pour Céline PALUD et 55 000 € pour les héritiers de Juliette PALUD)
- Licence IV : la durée de validité passe à 5 ans, la commune va proposer 500 € aux héritiers.

• Travaux

Le maire apporte quelques précisions sur les travaux en cours :

- Eglise : un mois d'avance sur les travaux
- Ecole : travaux à la salle de motricité prévus le 26 avril, les portails seront posés pendant les grandes vacances, les travaux de couverture seront également réalisés pendant l'été.
- Parking kiné : travaux à compter du 15 mai
- Voirie : bicouche en juin
- Cadre de vie : nouvelles jardinières et plants installés place de la Mairie.

- **Frelons asiatiques**

Le maire précise que les interventions pour les frelons asiatiques sont réalisées par l'APA et prises en charge par la Communauté des Communes pour un coût de 68 € par intervention.

Dominique Cloarec est le référent sur la commune.

Marie-Pierre Le Berre précise qu'une réunion d'infos a eu lieu sur la commune de Lanhouarneau.

- **Tournage d'un court métrage**

Un court métrage intitulé « La Bête » débutera à la chapelle St Antoine dès le 23 avril 2017.

- **Maël de Calan**

Dans le cadre de la campagne pour les Législatives, Maël de Calan, candidat sera sur Ploudiry le jeudi 13 avril. Le Maire le recevra en mairie à 9 h 30.

- **Décès Madame Curie**

Le maire annonce le décès de la mère de Madame Edith JOUAN employée à l'école maternelle

- **Etudiants de l'UBO**

Le maire annonce qu'il a reçu sept étudiants de l'UBO en master 1 MIDTE (Management et Ingénierie du Développement des Territoires en Europe), dans le cadre d'un cours de communication, management et développement animé par David Gourlay, DGS à Pencran.

Ils ont présenté leur ressenti sur une petite commune rurale qu'ils ne connaissaient pas.

Une présentation de leur travail sera exposée ultérieurement.

- **Visite du patrimoine local**

Marie-Pierre Le Berre souhaite connaître le nombre de conseillers qui seront présents lors de la visite du patrimoine local le 22 avril prochain. Sept conseillers participeront au repas.

- **Remerciements**

Nathalie Cornec remercie Emmanuelle Le Garrec pour l'organisation de la chasse aux œufs qui s'est tenue dimanche 9 avril 2017.

- **Commission commerce**

Guillaume Maubian présente aux conseillers le compte rendu de sa visite avec Nathalie Cornec à St Cadou et St Rivoal dans le cadre de l'épicerie paysanne de type associatif, coopératif et participatif.

Dans le cadre du projet de revitalisation du bourg, M. Maubian parle également d'un projet Eco-lotissement. Un débat s'instaure au sein de l'assemblée. Il est nécessaire de faire participer les habitants en tant qu'acteur si on veut faire évoluer la commune.

La réflexion reste à la charge de tout à chacun.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 h 30